

Patrimoine et muséologie

Soutien aux publications patrimoniales 2002-2003

Mise à jour : avril 2002

Description

Ce programme vise à soutenir financièrement la publication et la diffusion de périodiques présentant diverses facettes du patrimoine culturel. L'aide consentie s'applique autant à la diffusion qu'à l'édition du périodique, sans excéder 75% du coût total de production.

Clientèles visées

Les organismes à but non lucratif qui publie un périodique de portée nationale, d'un tirage minimum de 500 exemplaires par numéro, dont le contenu touche à l'un ou l'autre des secteurs ou des disciplines du patrimoine culturel.

Date limite pour le dépôt des demandes

28 juin 2002

Pour plus de renseignements sur le contenu du programme

Ministère de la Culture et des Communications
Direction des projets spéciaux et de la coordination
225, Grande Allée Est
Bloc C, RC
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2304 poste 6304
Télécopieur : (418) 380-2324

